

DELIBERATION 2020-96

LE VINGT-SIX NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA - MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN C. – MME FERRAI R. – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – MME GUIRAUD – MME FASSIO - MME MYSONA – M. LACOMBRE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME MOUGIN ML. procuration à MME RIMBERT – MME ABOU EL WAFAN. procuration à M. PIOT – M. CADIOU S. procuration à M. LEFEVRE C. – M. ODIN N. procuration à M. RIO F. – M. ROBIN L. procuration à MME FASSIO I. – MME MASANET C. procuration à MME GUIRAUD I. – M. BOISSEAU procuration à MME MYSONA E.

ABSENTS EXCUSES : M. THEOL G.

ABSENTS :

Madame BRUEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Règlement intérieur de la maison de la petite enfance

Le Règlement intérieur en vigueur à la maison de la petite enfance s'avère obsolète sur plusieurs points. Ainsi, un certain nombre de mises à jour sont à appliquer, notamment suite à des évolutions induites par la CNAF et la CAF de l'Hérault :

- Taux d'effort selon la composition des familles,
- Mutation du dispositif CAFPRO vers CDAP,
- Actualisation des ressources plancher et plafond,
- Application du sur toutes les structures conventionnées.

D'autres modifications sont le fruit d'évolutions dans le service, tels que des changements de personnel, la confection des repas par un traiteur ou la mise en place d'un système de pointage des présences. Enfin, la modification de la législation concernant la vaccination entraîne elle aussi une modification nécessaire du règlement intérieur.

La présente délibération propose donc de modifier le règlement intérieur de la maison de la petite enfance comme suit :

- Appliquer les modifications demandées par la CNAF et la CAF de l'Hérault.
- Mettre à jour les articles obsolètes.
- Prendre en compte l'évolution de la législation sur les vaccinations obligatoires.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le 27/11/2020

ID : 034-213402704-20201126-DEL2020_96-AR

SLO

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la maison de la petite enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document et tout autre document relatif à cette affaire.

François RIO

Maire de Saint Jean de Védas

